



Bulletin Officiel

N°6933 Mardi 29 août 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DEMARCHE RSE DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATTIJARI LEASING 2023-1

3

ATL 2023-2

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

14

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023

- PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF
- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASTREE-

ANNEXE III

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

- CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés faisant appel public à l'épargne, à suivre les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de démarche RSE conformément aux dispositions de la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

Il est à rappeler qu'en vertu des dispositions de la loi n°2018-35 susvisée, la responsabilité sociétale vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur, et ce dans les domaines suivants :

- L'environnement et le développement durable,
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur valorisation,
- Le développement des compétences et de l'emploi,
- La bonne gouvernance.

Aussi et face aux défis environnementaux (les grandes sécheresses, le stress hydrique...) et à la réglementation internationale de plus en plus contraignante concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ainsi que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe, il s'avère indispensable pour les sociétés tunisiennes, afin de garder leurs atouts compétitifs et leur pérennité, de s'intégrer pleinement dans une démarche dynamique et une culture RSE anticipative.

Dans ce cadre, le CMF invite les organes de direction et d'administration des sociétés faisant appel public à l'épargne à adopter une politique RSE consacrant les principes de la responsabilité sociétale et environnementale et de veiller à la concrétisation des actions RSE planifiées.

Les sociétés sont également appelées, à communiquer sur la démarche RSE adoptée ainsi que sur les actions entreprises dans ce cadre, au niveau notamment de leurs rapports d'activité. L'information fournie devrait porter sur la démarche RSE de la société, ainsi que les dotations allouées, le cas échéant, pour le financement des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 susvisée.

Les sociétés peuvent également s'inspirer des indicateurs du reporting extra financier, portant sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) prévus par le guide de Reporting ESG de la Bourse de Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **31 mai 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **10 juillet 2023**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,70% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21 août 2023** et clôturées au plus tard le **20 octobre 2023**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (Cf : Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 octobre 2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21 août 2023** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2023 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 280 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « Attijari Leasing 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20 octobre 2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **20 octobre 2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,70%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 octobre 2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 octobre 2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,70%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2023-1» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

[Fitch Affirms National Ratings of Seven Tunisian NBFIs; Upgrades Unifactor to 'BBB-\(tun\)' \(fitchratings.com\)](https://www.fitchratings.com/news/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun)

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A-(EXP)(tun)**», à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **12 juillet 2023**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-1105**, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2023 ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2023 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2023 et le 31/08/2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023. Il doit être également accompagné par les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ATL 2023-2 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **22/05/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **05/07/2023** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2023-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**» objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/07/2023** sous le n°**23-1104**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2023** sous le n° **23-003**, des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	114,137	114,155
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	158,241	158,273
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	131,129	131,153
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	142,370	142,397
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	136,651	136,676
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	138,866	138,894
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	131,182	131,203
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,763	52,771
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,449	38,456
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	130,901	130,923
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	115,023	115,043
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	114,709	114,732
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,305	20,309
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	139,385	139,395
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	136,284	136,294
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,124	13,126
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	194,909	194,947
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	13,005	13,006
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	110,468	110,476
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	114,038	114,061
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,904	15,908
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,139	2,142
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,375	70,384
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,333	149,313
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	112,323	112,344
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	121,973	121,993
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	159,362	159,465
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	594,718	594,961
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	155,987	156,023
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	196,574	196,281
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	106,054	106,057
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,866	144,936
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	173,919	173,965
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,110	160,322
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,442	25,471
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,854	101,696
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,081	1,083
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,081	1,083
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 513,362	2 514,709
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	157,187	157,621
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	252,666	254,875
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,258	3,245
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,899	2,886
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	57,648	57,325
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,421	1,422
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,281	1,278
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,286	1,280
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,771	15,854
50 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,948	11,970
51 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,519	15,633
52 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 025,703	5 036,241
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,778	95,856
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,286	1,283

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	110,402	110,422	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,895	99,909	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	106,731	106,749	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	104,267	104,285	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	105,446	105,466	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	109,494	109,509	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	105,815	105,835	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	103,326	103,347	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	106,307	106,325	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	107,295	107,316	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	105,424	105,438	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	105,042	105,062	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	103,630	103,650	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,897	106,910	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	103,795	103,813	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	101,153	101,163	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	107,698	107,717	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	103,383	103,399	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	113,192	113,209	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	105,204	105,169	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	109,352	109,382	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	104,438	104,466	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	108,173	108,366	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	61,265	61,255	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	111,738	111,726	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,858	17,852	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	329,685	331,271	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 240,692	2 241,478	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,367	70,306	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,473	55,422	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,123	108,126	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	10,894	10,895	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,346	16,487	
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,260	18,306	
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,788	15,810	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,164	105,287	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	88,952	88,937	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	93,191	93,079	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	105,090	105,105	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	101,132	101,154	
96 FCP SMART CEA ***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	10,448	11,406	11,423	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,202	104,198	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	77,576	78,539	78,617	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	97,180	96,161	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,674	126,1	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	154,583	154,186	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	203,909	204,684	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	190,166	191,397	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	181,169	181,703	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,895	26,038	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,392	155,361	
107 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 505,599	10 525,536	
108 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	152,198	150,168	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	99,896	100,199	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 929,823	4 947,286	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,771	10,815	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,908	172,400	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 632,337	11 656,932	
115 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 629,198	10 612,777	
116 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 407,062	10 426,488	
117 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 283,536	10 302,933	
118 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 146,763	10 165,973	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,675	127,602	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1046,721	1049,793	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

Bilan arrêté au 30 Juin 2023

		ACTIFS		
		(Montants exprimés en dinars)		
		Notes	30 Juin	31 Décembre
		2023	2022	2022
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières	3	12 268 071	12 268 071	12 268 071
Total des actifs immobilisés		12 268 071	12 268 071	12 268 071
Total des actifs non courants		12 268 071	12 268 071	12 268 071
ACTIFS COURANTS				
Placements et autres actifs financiers		6 260 023	3 542 936	5 003 034
Moins : provisions		(232 971)	(569 942)	(329 360)
	4	6 027 052	2 972 994	4 673 674
Autres actifs courants	5	1 507 663	1 891 357	1 286 420
Liquidités et équivalents de liquidités	6	29 260	27 394	9 011
Total des actifs courants		7 563 975	4 891 745	5 969 105
TOTAL DES ACTIFS		19 832 046	17 159 816	18 237 176

Bilan arrêté au 30 Juin 2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2023	2022	2022
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		2 963 584	2 294 957	2 294 957
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 677 175	15 008 548	15 008 548
Résultat net de la période		1 522 063	2 025 287	3 168 627
Total capitaux propres avant affectation	7	17 199 238	17 033 835	18 177 175
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	8	2 632 808	125 981	60 001
Total des passifs courants		2 632 808	125 981	60 001
Total des passifs		2 632 808	125 981	60 001
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		19 832 046	17 159 816	18 237 176

Etat de résultat arrêté au 30 Juin 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 511 081	1 952 202	3 104 446
Revenus des placements	10	40 882	210 895	104 860
Reprises sur provisions	4	101 348	78 446	361 886
		1 653 311	2 241 543	3 571 192
Total des produits d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges d'exploitation	11	123 180	130 856	271 421
Dotations aux amortissements et aux provisions	4&12	4 959	80 960	123 818
		128 139	211 816	395 239
Total des charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation		1 525 172	2 029 727	3 175 953
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)				
		1 525 172	2 029 727	3 175 953
Impôt sur les sociétés	13	(3 109)	(4 440)	(6 826)
Contribution sociale de solidarité		-	-	(500)
		1 522 063	2 025 287	3 168 627
Résultat des activités ordinaires (après impôt)				
Résultat de la période		1 522 063	2 025 287	3 168 627

Etat de flux de trésorerie arrêté au 30 Juin 2023

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2023	2022	2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements provenant de la cession de titres et de placements financiers	14	20 238	3 931 512	4 088 650
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 322 030	224 102	3 155 986
Encaissements provenant des placements (CD)	4	5 000 000	4 000 000	6 000 000
Total des encaissements d'exploitation		6 342 268	8 155 614	13 244 636
Décaissements pour achats de titres et placements financiers	14	1 297 480	1 191 808	3 400 630
Distributions de dividendes	16	-	3 899 895	3 899 895
Décaissements provenant des placements (CD)	4	5 000 000	3 000 000	6 000 000
Jetons de présence	17	-	2 400	21 600
Autres décaissements		42 539	54 600	245 667
Total des décaissements d'exploitation		6 322 019	8 148 703	13 567 792
		20 249	6 911	(323 156)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A)				
L'EXPLOITATION FLUX DE TRESORERIE LIES A				
Encaissements provenant des cessions des immobilisations financières		-	-	311 684
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		-	-	311 684
Variation de trésorerie		20 249	6 911	(11 472)
Trésorerie au début de l'exercice		9 011	20 483	20 483
Trésorerie à la clôture de la période		29 260	27 394	9 011

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 et se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 30 juin 2023 à D : 12.268.071 contre le même solde au 30 juin 2022 et s'analysent comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 30/06/2023	Valeur comptable au 30/06/2022	Valeur comptable au 31/12/2022
•ASTREE	471 000	13,387	6 305 067	6 305 067	6 305 067
•MARE ALB	13 924	119,262	1 660 604	1 660 604	1 660 604
• AIR LIQUIDE	66 804	64,399	4 302 081	4 302 081	4 302 081
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	100	100
• AIR LIQUIDE DA 1/30	8	6,250	50	50	50
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169	169	169
Total			12 268 071	12 268 071	12 268 071

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 30 Juin 2023 à D : 6.027.052 et se détaille comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 30/06/2023	Valeur comptable au 30/06/2022	Valeur comptable au 31/12/2022
' Certificat de dépôt	-	-	1 000 000	-	1 000 000
' SICAV- RENDEMENT	22 765	103,950	2 366 422	36 655	1 109 433
'ARTES	52 418	7,176	376 174	376 174	376 174
' MONOPRIX	-	-	-	612 682	-
' SFBT	27 000	16,309	440 332	440 332	440 332
' CARTHAGE CEMENT	211 600	2,105	445 521	445 521	445 521
' SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864	287 864	287 864
' ATTIJARI BANK	10 250	16,759	171 781	171 781	171 781
' ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533	152 533	152 533
' ONE TECH HOLDING	30 000	4,333	130 000	130 000	130 000
UIB	10 000	12,153	121 530	121 530	121 530
SITEX	3 682	22,451	82 664	82 664	82 664
' POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776	79 776	79 776
Oil Libya Tunisie	231	119,606	27 629	27 629	27 629
Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000	10 000	10 000
SACEM	10 000	0,172	1 720	1 720	1 720
Société TFT	1	10,000	10	10	10
SAH	36 004	10,130	364 723	364 721	364 723
SOTUVER	27 000	5,776	155 964	182 337	155 964
LAND OR	2 290	8,300	19 007	19 007	19 007
SOTUVER NOUVELLE GRATUITE	4 908	5,373	23 373	-	26 373
Total brut			6 260 023	3 542 936	5 003 034
Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(232 971)	(569 942)	(329 360)
Total net			6 027 052	2 972 994	4 673 674

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit : **Solde au 31/12/2022**

		4 673 674
		6 279 480
Achats		
* SICAV RENDEMENT	1 279 480	
* CD	5 000 000	
Ventes		(5 020 162)
* SICAV RENDEMENT	(20 162)	
* CD	(5 000 000)	
Moins-value latente sur titres SICAV Rendement		(2 328)
Dotations aux provisions		(4 959)
Reprises sur provisions		101 348
Solde au 30/06/2023		6 027 052

(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titres	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Solde au 30/06/2023
• SITEX	60 904	4 492	-	65 396
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	100 717	-	(15 987)	84 730
• CARTHAGE CEMENT	42 845	-	(31 105)	11 740
• SAH	38 347	-	(30 064)	8 283
• SFBT	70 324	-	(24 192)	46 132
• LAND OR	4 503	467	-	4 970
Total provisions	329 360	4 959	(101 348)	232 971

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2023 à D : 1.507.663 contre D : 1.891.357 au 30 juin 2022 et se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
• Etat, excédent d'impôt à reporter	154 965	144 710	151 614
• Compte d'attente	272	272	272
• Charge constatées d'avance	3 000	4 166	-
• Produits à recevoir (*)	1 349 698	1 742 481	1 134 806
Total	1 507 935	1 891 629	1 286 692
• Provision sur compte d'attente	(272)	(272)	(272)
Total	1 507 663	1 891 357	1286 420

(*) : Il s'agit des dividendes à recevoir dont la distribution est décidée avant le 30 Juin 2023.

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 30 Juin 2023, un solde de D : 29.260 contre D : 27.394 au 30 juin 2022. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591	1 373 591
• Résultat reportés		2 963 584	2 294 957	2 294 957
Total		15 677 175	15 008 548	15 008 548
Résultat net de l'exercice	(1)	1 522 063	2 025 287	3 186 627
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	17 199 238	17 033 835	18 177 175
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,522	2,025	3,169

(A) Au 30 Juin 2023, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2023 à D : 2.632.808 contre D : 125.981 au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Etat, retenues à la source	120	130	13 781
Etat, TCL à payer	2 316	544	27
Actionnaires dividendes à payer	2 500 983	983	983
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	500
Produits constatés d'avance	497	-	11 330
Charges à payer	128 892	124 324	33 380
Total	2 632 808	125 981	60 001

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent au 30 juin 2023 à D : 1.511.081, contre D : 1.952.202 au 30 juin 2022. Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titres	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes au 30/06/2023	Dividendes au 30/06/2022	Dividendes au 31/12/2022
•ASTREE	471 000	2,000	942 000	1 318 800	1 318 800
• SICAV- RENDEMENT	10 265	5,218	53 563	115 437	115 437
• AIR LIQUIDE	66 804	5,500	367 422	367 422	367 422
•MARE ALB	13 924	-	-	-	1 134 806
• ARTES	52 418	-	-	41 934	41 934
• SPDIT SICAF	47 985	0,700	33 590	28 791	28 791
• ATTIJARI BANK	10 250	4,000	41 000	32 288	32 288
• SFBT	27 000	0,740	19 980	19 305	19 305
• UIB	10 000	0,800	8 000	7 000	7 000
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,175	5 250	6 900	6 900
• Société TFT	1	-	-	31	31
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,650	10 725	10 725	10 725
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,235	2 820	3 600	3 600
• SAH	36 004	0,330	11 881	-	5 905
• SOTUVER	27 000	0,550	14 850	-	10 800
• LAND OR	2 290	-	-	-	733
Total			1 511 081	1 952 202	3 104 446

Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit:

Titres	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
• Plus-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	76	219	6 042
• Moins-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	-	(56 361)	(56 329)
• Moins-values réalisées sur titres cotés	-	-	(171 113)
• Plus-values réalisées sur titres cotés	-	239 013	239 022
Sous-Total	76	182 871	17 622

Titres	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
• Plus-values latentes sur titres SICAV RENDEMENT	-	-	23 659
• Moins-values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT	(2 328)	(436)	-
• Intérêts des certificats de dépôt	43 134	28 460	63 579
Total	40 882	210 895	104 860

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2023 à

123.180D, il se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
• Location	6 106	5 815	11 630
• CMF	800	800	1 401
• TUNISIE CLEARING	2 951	3 108	6 083
• BVMT	1 200	1 190	2 380
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	10 295	11 174	21 174
• Publicité, publications, relations publiques	3 940	4 533	8 034
• Frais de garde	41 979	46 637	104 312
• Jetons de présence	12 000	12 000	24 000
• Impôts & taxes	2 611	3 553	7 598
• Frais de gestion Banque de Tunisie	40 734	38 768	77 588
• Frais de courtage	-	2 782	6 724
• Autres charges	564	496	497
Total	123 180	130 856	271 421

Note 12 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
• Provisions pour dépréciation des titres			
	(cf. note 4)		
Total	4 959	80 960	123 818

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés, est estimé au 30 Juin 2023 à D : 3.109 contre D : 4.440 au 30 Juin 2022. Il est déterminé comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat comptable avant impôt	1 525 172	2 029 727	3 175 953
Réintégrations			
* Provisions pour dépréciation des titres	4 959	80 960	123 818
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	23 659	5 990	5 990
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	-	(56 361)	(56 329)
* Moins-values latentes sur titres SICAV constatées à la clôture de la période en cours	(2 328)	(436)	-
* Retenues à la source libératoires d'impôt sur les placements	-	2 212	2 212
Déductions			
* Reprise sur provisions pour titres	(101 348)	(78 446)	(361 886)
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	-	-	(23 659)
* Intérêts sur placements	-	-	(11 062)
* Plus values sur cessions des titres cotés	-	(239 013)	(239 022)
Résultat fiscal avant déduction des dividendes	1 450 114	1 744 633	2 616 015
* Dividendes des actions	(1 450 114)	(1 744 633)	(2 616 015)
Résultat imposable	-	-	-
Impôt sur les Sociétés	3 109	4 440	6 826
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018	-	-	500
A imputer			
* Excédent d'impôt antérieur	(151 614)	(145 555)	(145 555)
* Retenues à la source	(6 460)	(3 595)	(12 885)
IS à reporter	154 965	144 710	151 614

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Les encaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Cessions de titres en valeurs brutes	20 162
* Placements courants	20 162
Plus-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	76

Encaissements **20 238**

Les décaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Acquisitions de titres en valeurs brutes	
* SICAV RENDEMENT	1 279 480
Décaissements	1279 480

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété	1 511 081
- Produits à recevoir au 31 Décembre	1 134 806
- Produits à recevoir au 30 juin 2023	(1 349 698)

Valeur des Titres de propriété **1 296 189**

- Intérêts des Certificats de Dépôt au 30 Juin 2023	43 134
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2022	(11 330)
- Produits constatés d'avance au 30 juin 2023	497

Valeur brute des intérêts des Certificats de Dépôt **32 301**

- Retenues à la source / CD (20%)	(6 460)
-----------------------------------	---------

Intérêts nets des Certificats de Dépôt **25 841**

Total encaissements dividendes et intérêts **1 322 030**

Note 16 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 30 juin 2023)	2 500 000
--	-----------

-	
Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2022	983

-	
Actionnaires, dividendes à payer au 30 Juin 2023	(2500 983)

Décaissement **-**

Note 17 : JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Charges jetons de présence 2023	12 000
- Charges à payer 2023	(12 000)
<u>Valeur brute des jetons de présence</u>	-
- Retenues à la source / JP (20%)	-
- Jetons de présence nets	-

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023

*Messieurs les Actionnaires de la société
Placements de Tunisie -SICAF*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2023 et en application des dispositions de l'article 21-bis de la loi n° 94 - 117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société "Placements de Tunisie - SICAF" pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 19.832.046, un bénéfice de D : 1.522.063 et une trésorerie positive à la fin de la période pour D : 29.260.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société "Placements de Tunisie - SICAF", comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction sur les états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base d'un examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes internationales d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit ; en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « Placements de Tunisie - SICAF » au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Août 2023

FINOR

Walid BEN SALAH



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

- ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2023 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mme Selma LANGAR (GAC-MGI Worldwide) et M Cherif BEN ZINA (CMC-DFK International).

**Annexe n°1
Actif du bilan**

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 30 Juin 2023			Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net		
AC Actifs incorporels	A 1	3 030 943	1 938 207	1 092 736	1 267 060	1 148 775
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Fonds commercial		2 455 202	1 938 207	516 995	760 324	623 296
AC14 Acomptes versés		575 741		575 741	506 736	525 479
AC Actifs corporels d'exploitation	A 2	9 460 178	7 520 486	1 939 692	1 913 172	1 906 085
AC21 Installations techniques et machines		8 068 630	6 436 592	1 632 037	1 680 898	1 656 245
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 381 820	1 083 893	297 927	222 546	240 112
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	9 728	9 728
AC Placements	A 3	670 054 187	23 063 298	646 990 890	577 571 292	610 783 856
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotée	A 3.1	31 346 924	6 328 711	25 018 213	25 237 327	25 127 770
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 809 215	1 046 287	1 134 320	1 090 304
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 519 497	14 876 108	15 007 189	14 941 648
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818	0	9 095 818	9 095 818	9 095 818
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	25 781 365		25 781 365	25 781 365	25 781 365
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	609 490 994	16 734 586	592 756 408	523 861 171	557 622 817
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		106 362 964	16 591 258	89 771 706	72 869 156	78 153 232
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		268 583 353	416	268 582 936	216 379 666	253 853 416
AC333 Prêts hypothécaires		1 625 819		1 625 819	1 452 199	1 512 334
AC334 Autres Prêts		1 286 078	142 912	1 143 166	1 529 950	1 490 054
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		231 629 580		231 629 580	231 629 000	222 610 580
AC336 Autres		3 200		3 200	1 200	3 200
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	3 434 904		3 434 904	2 691 430	2 251 904
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	54 383 442		54 383 442	50 414 202	47 318 824
AC510 Provisions pour primes non acquises		14 692 195		14 692 195	13 711 384	12 806 612
AC530 Provisions pour sinistres Vie		107 845		107 845	697 708	60 041
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		39 583 401		39 583 401	36 005 109	34 452 171
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		0		0	0	0
AC Créances	A 5	121 051 106	30 616 106	90 435 000	95 217 289	60 843 931
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	106 286 615	28 685 369	77 601 245	84 256 755	46 297 970
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	8 754 354		8 754 354	8 778 856	8 754 354
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	88 086 069	26 578 967	61 507 102	68 291 135	29 947 569
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	9 446 191	2 106 402	7 339 790	7 186 764	7 596 047
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	3 838 026	875 912	2 962 114	1 142 258	2 221 879
AC63 Autres Créances	A 5.3	10 926 465	1 054 825	9 871 640	9 818 276	12 324 082
AC631 Personnel	A 5.3.1	211 065		211 065	92 523	224 167
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	8 816 165		8 816 165	8 933 090	11 317 202
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 899 235	1 054 825	844 410	792 663	782 713
AC Autres éléments d'Actif	A 6	49 389 699		49 389 699	36 837 867	42 428 882
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	16 944 367		16 944 367	13 899 380	15 358 197
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	4 388 076		4 388 076	4 265 666	4 388 076
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	28 057 256		28 057 256	18 672 821	22 682 609
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	16 943 701		16 943 701	11 113 243	14 003 374
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	11 113 556		11 113 556	7 559 578	8 679 235
Total de l'Actif :		907 369 555	63 138 097	844 231 458	763 220 882	764 430 352

Annexe n°2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	<i>Notes</i>	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
Capitaux propres				
	P 1			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	82 245 873	75 245 873	75 245 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	33 026 315	35 026 315	35 026 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	625 315	521 444	521 444
Total capitaux propres avant résultat :		145 897 503	140 793 633	140 793 633
CP6 Résultat au 30 juin	P 1.5	16 752 805	15 391 147	17 103 870
Total capitaux propres avant affectation :		162 650 308	156 184 779	157 897 503
Passif				
	P 2			
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	<u>11 388 683</u>	<u>11 388 683</u>	<u>11 388 683</u>
PA23 Autres provisions		11 388 683	11 388 683	11 388 683
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	<u>571 503 894</u>	<u>513 584 515</u>	<u>523 048 665</u>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		51 894 317	48 166 913	47 957 107
PA320 Provisions d'assurances Vie		307 174 140	275 726 998	288 660 851
PA330 Provisions pour sinistres Vie		4 410 874	4 349 222	4 289 730
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		196 606 030	172 806 880	169 851 618
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		2 346 833	1 897 926	3 361 243
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		5 160 000	3 910 000	5 225 659
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		0	2 900 000	0
PA360 Autres provisions techniques Vie		250 000	260 000	187 113
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 661 701	3 566 576	3 515 343
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	<u>24 152 772</u>	<u>18 049 575</u>	<u>15 484 410</u>
PA6 Autres dettes	P 2.4	<u>67 984 019</u>	<u>59 429 931</u>	<u>51 843 873</u>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	<u>23 134 814</u>	<u>19 764 138</u>	<u>15 500 613</u>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	12 906 615	13 148 272	10 342 338
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	10 228 199	6 615 866	5 158 275
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	<u>29 419 701</u>	<u>27 623 068</u>	<u>22 114 564</u>
PA63 Autres dettes	P 2.5	<u>15 429 503</u>	<u>12 042 725</u>	<u>14 228 697</u>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	485 446	484 996	486 196
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 787 515	1 645 023	2 214 640
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	11 891 000	8 837 568	10 211 855
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	1 265 543	1 075 139	1 316 006
PA7 Autres passifs	2.6	<u>6 551 782</u>	<u>4 583 398</u>	<u>4 767 218</u>
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	6 551 782	4 583 398	4 767 218
Total des capitaux propres et du Passif :		844 231 458	763 220 882	764 430 352

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 30/06/2023	Au 30/06/2023	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
PRNV1 Primes acquises	102 502 111	<30 239 747>	72 262 364	69 148 227	107 795 991
PRNV11 Primes émises et acceptées	106 439 320	<32 107 826>	74 331 494	70 636 423	109 472 558
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<3 937 210>	1 868 079	<2 069 131>	<1 488 197>	<1 676 567>
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	9 004 495		9 004 495	6 160 334	13 407 009
PRNV2 Autres produits techniques	101 958		101 958	15 630	500 433
CHNV1 Charges de sinistres	<65 509 128>	7 510 722	<57 998 406>	<51 000 752>	<87 461 894>
CHNV11 Montants payés	<38 754 716>	2 379 491	<36 375 225>	<36 315 346>	<74 178 812>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<26 754 412>	5 131 230	<21 623 181>	<14 685 406>	<13 283 083>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	<146 358>		<146 358>	16 718	67 951
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<1 111 647>	33 978	<1 077 669>	<1 140 705>	<3 334 793>
CHNV4 Frais d'exploitation	<14 714 761>	7 405 430	<7 309 332>	<7 091 851>	<16 454 189>
CHNV41 Frais d'acquisition	<5 708 583>		<5 708 583>	<5 205 945>	<9 196 174>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés			-	-	181 790
CHNV43 Frais d'administration	<9 006 178>		<9 006 178>	<8 251 154>	<15 079 074>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		7 405 430	7 405 430	6 365 248	7 639 269
CHNV5 Autres charges techniques	<2 684 143>		<2 684 143>	<1 587 815>	<7 674 335>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	-		-	<2 900 000>	
RTNV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie	27 442 526	<15 289 618>	12 152 908	11 619 786	6 846 173

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 30/06/2023	Au 30/06/2023	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
PRV1 Primes	41 552 026	<571 815>	40 980 211	56 423 582	84 570 606
PRV11 Primes émises et acceptées	41 552 026	<571 815>	40 980 211	56 423 582	84 570 606
PRV2 Produits de placements	12 081 477		12 081 477	8 269 029	18 119 979
PRV21 Revenus des placements	11 672 741	-	11 672 741	7 990 214	15 308 223
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	265 796	-	265 796	137 848	1 307 418
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	142 940	-	142 940	140 968	1 504 337
PRV4 Autres produits techniques		-	-	-	-
CHV1 Charge de sinistres	<23 536 135>	70 047	<23 466 088>	<9 288 635>	<26 092 484>
CHV11 Montants payés	<23 414 992>	22 243	<23 392 749>	<10 158 529>	<26 384 203>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<121 144>	47 805	<73 339>	869 894	291 718
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<16 882 633>	-	<16 882 633>	<45 697 952>	<58 619 779>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<16 819 746>	-	<16 819 746>	<45 437 952>	<58 432 666>
CHV22 Autres provisions techniques	<62 887>	-	<62 887>	<260 000>	<187 113>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<910 839>	2 105	<908 733>	<402 551>	<1 861 052>
CHV4 Frais d'exploitation	<4 078 869>	118 041	<3 960 828>	<3 493 868>	<7 045 000>
CHV41 Frais d'acquisition	<3 557 964>		<3 557 964>	<3 126 676>	<6 120 687>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés			-	-	<59 381>
CHV43 Frais d'Administration	<520 905>		<520 905>	<408 992>	<994 922>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		118 041	118 041	41 800	129 990
CHV5 Autres charges techniques	<145 559>	-	<145 559>	<119 297>	<297 211>
CHV9 Charges des placements	<717 161>	-	<717 161>	<1 056 143>	<1 815 404>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<353 215>	-	<353 215>	<346 676>	<745 482>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<122 520>	-	<122 520>	<358 222>	<624 829>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<241 427>	-	<241 427>	<351 246>	<445 093>
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	7 362 308	<381 622>	6 980 687	4 634 166	6 959 655

**Annexe n°5
Etat de Résultat**

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	(Chiffres en dinars tunisiens)		
	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	12 152 908	11 619 786	6 846 173
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	6 980 687	4 634 166	6 959 655
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	15 244 525	11 472 336	24 305 395
PRNT11 Revenus des placements	14 728 778	11 085 512	20 533 821
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	335 384	191 248	1 753 717
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	180 363	195 577	2 017 856
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	<904 921>	<1 465 279>	<2 435 109>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<445 690>	<480 973>	<999 959>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements	<154 597>	<496 992>	<838 120>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	<304 635>	<487 314>	<597 029>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	<9 004 495>	<6 160 334>	<13 407 009>
PRNT2 Autres produits non techniques	254 322	2 520 691	2 911 350
CHNT3 Autres charges non techniques		<1 127 628>	<1 127 628>
Résultats provenant des activités ordinaires	24 723 026	21 493 740	24 052 827
CHNT4 Impôts sur le Résultat	<7 152 762>	<5 933 077>	<6 236 243>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	17 570 264	15 560 663	17 816 584
CHNT5 Pertes extraordinaires	<817 459>	<169 516>	<712 714>
Résultat net après modifications comptables :	16 752 805	15 391 147	17 103 870

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
HB1 Engagements reçus		2 007 158	1 804 408	1 867 543
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		1 625 819	1 452 199	1 512 334
<i>Avals, cautions de garanties</i>		381 339	352 209	355 209
HB2 Engagements donnés		1 922 977	1 715 706	2 207 192
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		1 922 977	1 715 706	2 207 192
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>				
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>				
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>				
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	122 149 143	126 108 031	244 783 484
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	<50 794 759>	<47 873 379>	<105 422 675>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	399 291	480 365	555 589
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	<56 199>	<9 919>	<94 589>
E5 Commissions versées sur les acceptations	<2 071>	<40 622>	<62 854>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	<12 072 264>	<15 924 764>	<39 685 005>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	4 398 788	6 288 410	11 658 357
E8 Commissions reçues sur les cessions	1 912 396	2 817 932	8 651 582
E9 Commissions versées aux intermédiaires	<447 271>	<9 027 183>	<21 232 957>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<6 636 791>	<5 532 962>	<11 754 028>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes			-
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	<2 270 882>	2 081 016	2 625 346
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<244 303 245>	<48 359 907>	<513 104 169>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	219 557 162	10 463 059	433 050 848
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	<12 822 250>	<11 989 455>	<17 823 823>
E16 Produit financiers reçus	6 462 088	6 486 118	28 690 075
E17 Impôts sur les bénéfices payés	-	-	-
E18 Autres mouvements	<11 504 800>	<3 404 598>	<6 535 130>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	13 968 336	12 562 143	14 300 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<398 394>	<577 865>	<856 612>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			56 477
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<398 394>	<577 865>	<800 135>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			
F2 Dividendes et autres distributions	<11 970 826>	<16 759 156>	<16 759 156>
F3 Encaissements provenant d'emprunts			
F4 Remboursements d'emprunts			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<11 970 826>	<16 759 156>	<16 759 156>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<12 945>	<35 504>	<92 324>
Variations de trésorerie	1 586 170	<4 810 382>	<3 351 566>
Trésorerie de début d'exercice	15 358 197	18 709 763	18 709 763
Trésorerie de fin d'exercice	16 944 367	13 899 380	15 358 197

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Hichem REBAI, Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Hichem REBAI
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN ;
 - M. Loïc GUYOT représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
 - La Banque de Tunisie.
 - M. Eric CHARPENTIER, représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel.
 - M. Mohamed TRIFA, administrateur indépendant.
 - M. Sami ZGHAL, administrateur indépendant.
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - **72** Agences d'assurances
 - **38** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

Situation comparative des primes émises au 30/06/2023 (Hors Acceptations) :

	30/06/2023	Part %	30/06/2022	Part %	31/12/2022	Part %
Primes émises non-vie	106 528 556	71,89	97 786 115	63,22	152 275 224	63,89
Primes émises vie	41 651 901	28,11	56 900 669	36,78	86 063 147	36,11
Total	148 180 457	100	154 686 784	100	238 338 371	100

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances au 30 juin 2023 :

- La révision des dispositions relatives au rachat des contrats d'assurances Vie et Capitalisation (Réf : avenant du 06/04/2023 au règlement n°01/2016 relatif à l'assurance Vie et Capitalisation).
- Le lancement de l'application du système Bonus-Malus aux polices flottes individualisées, rentrant dans le cadre du projet de la centrale des risques Auto (2^{ème} phase du projet).
- La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un système de collecte de données auprès des Compagnies d'assurances, à travers une plateforme d'échange automatisée.
- La poursuite du projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS ».
- La poursuite du projet de mise en place du référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR) : Suite à l'élaboration d'une feuille de route à horizon 2028 avec l'appui de la Banque Mondiale, le Comité Général des assurances a entamé la 2^{ème} phase du projet visant la mise en place des normes prudentielles (Bilan prudentiel).

B/ Activité de la Compagnie :

▪ Production :

Au terme du 1er semestre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 148,180 MD contre 154,687 MD à la même période en 2022, soit un différentiel défavorable de 6,5 MD lié principalement au recul des émissions de la branche Vie.

▪ Sinistres déclarés et Sinistralité :

Au terme du 1er semestre de l'exercice 2023, les sinistres déclarés de la Compagnie se sont établis à un montant de 46,202 MD contre 37,194 MD à la même période de l'exercice écoulé, soit un écart défavorable d'environ 9 MD.

Quant à la sinistralité globale de la Compagnie, elle s'est établie, à fin Juin 2023, à 31,18% contre 24,04 % au 30/06/2022, soit une aggravation d'environ 7 point.

▪ Placements :

Au terme du 1er semestre de l'exercice 2023, les produits de placements bruts sont passés de 19,741 MD au 30/06/2022 à 27,326 MD au 30/06/2023.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 Primes émises et acceptées

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptées. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation (cf. Déclarations des salaires, Déclarations de chiffre d'affaires) parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire sont neutralisés par prudence.

4.2 Opérations techniques d'assurance non vie

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est à dire la prime du risque majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées.

La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, une méthode statistique consistant dans l'estimation de la PNA par rapport à l'évolution des primes pour chaque catégorie d'assurance est appliquée. Le calcul de la PNA est adapté aux spécificités de certaines catégories d'assurance (branche RC décennale, Branche Auto et les autres branches).

▪ **Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire et étant donné que la méthode usuelle du calcul de la PNA, les frais d'acquisition reportés, calculés à la clôture de l'exercice précédent, sont repris et l'effet sur le résultat est neutralisé.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Participations aux bénéficiers versées ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régulateurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer sont estimées selon trois méthodes (extrapolative, réelle et historique) à savoir la méthode de projection de la sinistralité globale, la méthode de l'inventaire permanent et la méthode des cadences de règlement. La méthode la plus prudente est retenue.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 Opérations techniques d'assurance vie

- **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée d'après les notes techniques.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie nette des capitaux échus et des rachats.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer vie et étant donnée leur importance relative sont estimées selon une méthode extrapolative par rapport à l'historique de l'évolution des provisions pour sinistres à payer vies antérieures.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, le solde de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie est actualisé par les utilisations conformément à la norme comptable NC27.

4.4 Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les opérations courantes au titre de la réassurance sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance consolidé compte tenu des opérations de réassurance conventionnelles et facultatives.

Les opérations d'acceptation sont comptabilisées à partir d'un bilan estimé sur la base de critères objectifs et contrôlables. Conformément à la norme NC27, et étant donné que les décomptes trimestriels des cédantes ne sont pas encore parvenus, le solde du bilan d'acceptation de la compagnie est neutralisé.

4.5 Les opérations financières & non techniques

▪ **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19.

Les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : 100% pour toutes les créances.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	53 211 410	30 843 666	4 030 993	88 086 069
Primes acquises et non émises	8 754 354	-	-	8 754 354
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	3 777 732	4 495 678	1 172 782	9 446 192
Créances nées d'opération de Réassurance	2 094 044	1 086 453	657 529	3 838 026
Personnel	211 065	-	-	211 065
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 816 165	-	-	8 816 165
Débiteurs divers	80 750	763 660	1 054 825	1 899 235
Total des créances :	76 945 520	37 189 457	6 916 129	121 051 106

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	5 169 737	7 362 793	374 085	12 906 615
Dettes nées d'opération de réassurance	9 092 841	18 569 965	1 756 895	29 419 701
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 072 355	4 821 332	334 512	10 228 199
Dépôts et cautionnements reçus	-	117 833	367 613	485 446
Personnel	1 787 515	-	-	1 787 515
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 891 000	-	-	11 891 000
Créditeurs divers	579 120	436 582	249 841	1 265 543
Total des dettes :	33 592 568	31 308 505	3 082 946	67 984 019

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 30 Juin 2023 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2022	30 000 000	75 245 873	35 026 315		521 445	17 103 870
Affectation AGO du 15 Juin 2023	-	7 000 000	<2 000 000>	12 000 000	103 870	<17 103 870>
Résultat au 30 Juin 2023	-	-	-	-	-	16 752 805
Solde au 30/06/2023	30 000 000	82 245 873	33 026 315	12 000 000	625 315	16 752 805

Conformément à la décision de l'AGO en date du 15 Juin 2023, la répartition du résultat 2022 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2022 :	17 103 870
Résultat reporté :	521 445
Total à distribuer :	17 625 315

Réserves pour réinvestissements exonérés	<4 000 000>
Réserve pour réserves facultatives	<1 000 000>
Dividendes	<12 000 000>
Résultat reporté :	625 315

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 6.000.000,000D des réserves à régime spécial pour réinvestissement exonérés, en réserves facultatives.

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note CP1 dans la rubrique informations diverses sur le bilan.

Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours du premier semestre de l'exercice 2022.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

LIBELLE	Non Vie	Vie	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision pour sinistres à payer	182 192 935	4 094 503	186 287 438	165 844 199	162 533 180
Chargement de gestion	15 406 289	316 371	15 722 660	13 566 055	13 753 418
Prévision de recours à encaisser	<2 893 194>	-	<2 893 194>	<3 204 152>	<3 196 832>
Provision SAP Acceptations	1 900 000	-	1 900 000	950 000	1 051 583
TOTAL	196 606 030	4 410 874	201 016 904	177 156 102	174 141 349

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2023	VNC 30/06/2022	VNC 31/12/2022
Logiciels	2 930 943	<1 938 207>	992 736	1 167 060	1 048 775
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000	100 000
TOTAL	3 030 943	<1 938 207>	1 092 736	1 267 060	1 148 775

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2023	VNC 30/06/2022	VNC 31/12/2022
AC 21 – Installations techniques et machines	8 068 630	<6 436 592>	1 632 037	1 680 898	1 656 245
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 381 820	<1 083 893>	297 927	222 546	240 112
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728		9 728	9 728	9 728
TOTAL	9 460 178	<7 520 486>	1 939 692	1 913 172	1 906 085

Note - A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2023	VNC 30/06/2022	VNC 31/12/2022
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	< 2 809 215>	1 046 287	1 134 320	1 090 304
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 519 497>	14 876 108	15 007 189	14 941 648
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 095 818		9 095 818	9 095 818	9 095 818
TOTAL	31 346 924	<6 328 711>	25 018 213	25 237 327	25 127 770

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 30/06/2023	VNC 30/06/2022	VNC 31/12/2022
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	-	-	-	-	2
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2023	VNC 30/06/2022	VNC 31/12/2022
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	106 362 964	<16 591 258>	89 771 706	72 869 156	78 153 232
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	268 583 353	<416>	268 582 936	216 379 666	253 853 416
AC 333 – 334 Prêts	2 911 898	<142 912>	2 768 986	2 982 148	3 002 389
AC 335 – Dépôts monétaires	231 629 580	-	231 629 580	231 629 000	222 610 580
AC 336 – Autres Dépôts	3 200		3 200	1 200	3 200
TOTAL	609 490 994	<16 734 586>	592 756 408	523 861 171	557 622 817

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provisions pour Primes non acquises acceptations	1 534 904	1 741 430	1 200 321
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	1 900 000	950 000	1 051 583
TOTAL	3 434 904	2 691 430	2 251 904

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	14 692 195	13 711 384	12 806 612
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	107 845	697 708	60 041
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	39 583 401	36 005 109	34 452 171
TOTAL	54 383 442	50 414 202	47 318 824

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Primes acquises et non émises non vie	9 715 692	9 308 306	9 715 692
Primes acquises et non émises vie	669 877	1 051 868	669 877
S/Total :	10 385 569	10 360 174	10 385 569
Primes à annuler	<1 631 215>	<1 581 318>	<1 631 215>
TOTAL	8 754 354	8 778 856	8 754 354

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Quittances de primes à recevoir	78 333 947	81 440 096	48 660 438
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	212 035	353 270	233 816
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	5 222 017	4 828 491	4 319 523
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 955 486	4 142 666	3 461 702
Chèques impayés	362 584	532 179	361 058
S/Total :	88 086 069	91 296 703	57 036 537
Provisions au titre des arriérés primes	<22 469 316>	<18 786 821>	<23 591 332>
Provision au titre des chèques impayés	<362 584>	<532 179>	<361 058>
Provision au titre des effets impayés	<3 747 067>	<3 686 568>	<3 136 578>
TOTAL	61 507 102	68 291 135	29 947 569

(1) Le niveau des arriérés est généralement élevé au 30 juin par rapport au 31 décembre ceci est dû notamment aux Ohabitudes de liquidation des primes d'assurances par les Entreprises et à l'effort de recouvrement qui est plus important pendant le deuxième semestre de chaque exercice.

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Avances sur recours matériels	2 695 250	2 642 863	2 800 057
Avances sur recours corporels	2 004 268	2 173 401	1 889 965
Indemnisation Directe des Assurés	3 534 284	3 014 914	3 499 623
Sinistres officieux	1 523	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 210 867	1 711 077	1 431 281
S/Total :	9 446 191	9 543 778	9 622 449
Provisions pour dépréciation de créances	<2 106 402>	<2 357 014>	<2 026 402>
TOTAL	7 339 790	7 186 764	7 596 047

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Cessionnaires	2 142 785	1 145 762	1 144 476
Cédantes	1 695 242	872 408	1 953 315
S/Total :	3 838 026	2 018 170	3 097 791
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>	<875 912>
TOTAL	2 962 114	1 142 258	2 221 879

5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Avances au personnel	104 340	35 915	54 916
Autres avances	106 724	56 608	169 251
TOTAL	211 065	92 523	224 167

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Acomptes provisionnels	1 870 873	289 494	868 482
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	6 521 747	8 199 322	10 092 166
Autres	423 545	444 274	356 554
TOTAL	8 816 165	8 933 090	11 317 202

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Compte de liaison avec la délégation Maroc	844 434	891 355	844 434
Autres	1 054 801	1 003 053	993 104
S/Total :	1 899 235	1 894 409	1 837 538
Provision pour dépréciation (1)	<1 054 825>	<1 101 746>	<1 054 825>
TOTAL	844 410	792 663	782 713

(1) Le solde de la succursale au Maroc a été actualisé au 31/12/2022. Il est intégralement provisionné et ce pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	3 635 486	<992 283>	1 380 275
Effets remis à l'encaissement	12 887 153	14 249 197	13 483 120
Autres	421 728	642 466	494 802
TOTAL	16 944 367	13 899 380	15 358 197

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés présentent un solde égal à celui au 31/12/2022 à **4 388 076** dinars.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	16 931 422	10 848 085	13 938 057
Loyers échus et à recevoir	-	265 158	53 039
Loyers perçus d'avance	12 278	-	12 278
TOTAL	16 943 701	11 113 243	14 003 374

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Autres comptes de régularisation Actif	11 095 875	7 541 463	8 514 997
Autres charges constatées ou payées d'avance	11 910	12 345	158 467
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 770	5 771
TOTAL	11 113 556	7 559 578	8 679 235

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	82 245 873	75 245 873	75 245 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	74 519 870	67 519 870	67 519 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	33 026 315	35 026 315	35 026 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	31 077 630	33 077 630	33 077 630
P 1.4 – Résultat reporté	625 315	521 444	521 444
S/Total :	145 897 503	140 793 633	140 793 633
P 1.5 – Résultat de la période	16 752 805	15 391 147	17 103 870
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	162 650 308	156 184 779	157 897 503

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision d'ouverture	13 643 939	13 643 939	13 643 939
Constitution/Reprise	<2 255 256>	<2 255 256>	<2 255 256>
Provision de clôture	11 388 683	11 388 683	11 388 683

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non vie	51 894 317	48 166 913	47 957 108
PA 320- Provisions d'assurance Vie	307 174 140	275 726 998	288 660 851
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	4 410 874	4 349 222	4 289 731
PA 331- Provisions pour Sinistre Non Vie	196 606 030	172 806 880	169 851 618
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	2 346 833	1 897 926	3 361 243
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non Vie	5 160 000	3 910 000	5 225 659
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	0	2 900 000	-
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	250 000	260 000	187 113
PA 360- Autres provisions Techniques Non Vie	3 661 701	3 566 576	3 515 342
- Réserve mathématique de rentes	3 595 094	3 487 383	3 448 736
- Réserve d'invalidité	37 717	59 549	37 717
- Arrérages à payer	19 644	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	9245	-	9 245
TOTAL	571 503 894	513 584 515	523 048 665

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provisions pour sinistres non- vie	22 046 400	14 904 820	13 448 200
Provisions pour sinistres vie	107 845	697 708	60 040
Provisions pour primes non acquises	1 998 527	2 447 047	1 976 170
TOTAL	24 152 772	18 049 575	15 484 410

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Commissions sur arriérés	6 968 529	7 437 564	4 684 594
Comptes de régularisation	5 564 262	5 132 460	5 545 544
Primes/sinistres affaires collectives	373 824	578 247	112 200
TOTAL	12 906 615	13 148 272	10 342 338

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Comptes intermédiaires Sinistres	9 647 155	6 175 832	4 690 420
Sinistres officiels	253 426	253 426	253 426
Recours client	327 618	186 609	214 429
TOTAL	10 228 199	6 615 866	5 158 275

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Cessionnaires	28 248 418	26 492 754	20 943 281
Cédantes	1 143 611	1 102 698	1 143 611
Rétrocessionnaires	27 672	27 616	27 672
TOTAL	29 419 701	27 623 068	22 114 564

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	353 003	353 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	132 443	131 993	120 193
TOTAL	485 446	484 996	486 196

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dettes provisionnées pour congés payés	1 050 821	914 186	957 124
Autres charges à payer Personnel	650 000	581 625	900 137
Autres dettes	86 693	149 212	357 379
TOTAL	1 787 515	1 645 023	2 214 640

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	8 380 191	6 508 389	7 418 183
Assurance Groupe et charges sociales	1 530 882	491 712	1 445 215
Taxes d'assurance à payer	1 378 763	1 359 329	633 792
Retenues à la source	601 163	478 138	714 665
TOTAL	11 891 000	8 837 568	10 211 855

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Actionnaires, dividendes à payer	465 821	436 647	436 647
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	222 004	133 159	190 626
Autres crédoiteurs divers	577 718	505 333	688 733
TOTAL	1 265 543	1 075 139	1 316 006

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Report de commissions reçues des réassureurs *	1 684 103	-	1 684 103
Encaissements en instance d'affectation	85 683	85 683	85 684
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	437 091	68 731	174 692
Autres comptes de régularisation Passif	4 344 904	4 428 984	2 822 739
TOTAL	6 551 782	4 583 398	4 767 218

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13. L'annexe N°13 contrairement à l'arrêté des comptes annuel du 31 décembre de chaque année ne peut être élaboré au 30 juin par branches d'assurances conformément à la norme NC26 ceci étant donnée le manque d'informations. Néanmoins, l'annexe N°13 a été élaboré toutes branches d'assurance non-vie confondues.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Conformément à la norme NC27, les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

Le montant des produits de placements nets de la période est la somme des produits net des charges de placement au niveau de l'état de résultat général et le montant des produits des placements net des charges de placement au niveau de l'état de résultat Vie.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 30/06/2023 comme suit :

LIBELLE	Nombre au
	30/06/2023
Cadres	119
Agents d'encadrement	50
Agents d'exécution	25
Personnel Contractuel	13
Personnel de services	1
Personnel en détachement	1
TOTAL	209

Les frais de personnel s'élèvent au 30/06/2023 à la somme de **8 899 994 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	30/06/2023	30/06/2022
Salaires	5 480 569	4 724 924
Charges connexes aux salaires	228 878	183 372
Charges Sociales	1 408 998	1 214 864
Assurance collective Vie	1 650 000	1 500 000
Personnel en détachement	131 549	121 397
TOTAL	8 899 994	7 744 556

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires au 30/06/2023, s'élevant à la somme de **13 798 866 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	30/06/2023	30/06/2022
Agents généraux	6 400 133	5 935 042
Courtiers	3 583 337	3 220 322
Banque assurance	3 528 422	3 196 956
Acceptations	117 000	325 000
Coassurance	169 974	41 707
TOTAL	13 798 866	12 719 027

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **148 180 458 DT** au 30 Juin 2023 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	30/06/2023	30/06/2022
Nord	128 693 572	137 093 514
Centre	6 511 821	6 044 400
Sud	12 975 065	11 548 870
TOTAL	148 180 458	154 686 784

6.7 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	30/06/2023
Bénéfice comptable avant impôt	24 723 026
Réintégration	761 024
Déductions	<5 047 587>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	20 436 463
Réinvestissements exonérés	-
Bénéfice Fiscal au 30 Juin 2023	20 436 463
Impôt sur les sociétés : (35%)	<7 152 762>
Contribution Sociale Solidaire	<817 459>
Bénéfice Comptable	16 752 805

6.8 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision mathématique vie à l'ouverture	288 660 851	228 702 760	228 702 760
Charges de provisions au 30 juin	40 788 243	55 476 913	81 116 566
S/Total :	329 449 094	284 179 673	309 819 326
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<22 274 954>	<8 452 675>	<21 158 475>
TOTAL	307 174 140	275 726 998	288 660 851

6.9 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

Conformément à la norme NC19, aucun changement n'a été opéré au 30 juin 2023 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 30 juin 2022.

10. Diligences spécifiques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 30 Juin 2023, à **114,4 %**.

Etat récapitulatif des Placements au 30/06/2023

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	15 922 395	31 146 097	15 223 702
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 095 818	9 095 818	9 095 818	0,000
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	90 306 360	73 745 794	79 342 870	5 597 076
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	32 456 886	32 426 195	32 425 754	-441
Autres parts d'OPCVM	9 381 082	9 381 082	10 061 158	680 077
Obligations et autres titres à revenu fixe	268 583 353	268 582 936	268 582 936	0
Autres Dépôts	231 632 780	231 632 780	231 632 780	0
TOTAL :	663 707 385	640 786 999	662 287 414	21 500 414

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	16 883 471	22 480 620
Actions non cotées	56 862 323	56 862 251
Total :	73 745 794	79 342 870

Obligations cotées	15 530 000	15 530 000
Obligations non cotées	10 120 000	10 120 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	242 932 936	242 932 936
Total :	268 582 936	268 582 936

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 30/06/2023

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		886 371	886 371	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 749 953	3 760 362	5 510 315	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		20 929 317	20 929 317	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	1 749 953	25 576 050	27 326 002	
Intérêts		327 687	327 687	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	411 071	883 324	1 294 395	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	411 071	1 211 012	1 622 083	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 30/06/2023

	Total
Primes Acquisés	41 552 026
Charges de prestations	<23 414 992>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<17 003 776>
Solde de souscription :	1 133 258
Frais d'acquisition	<3 557 964>
Autres charges de gestion nettes	<666 463>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<4 224 428>
Produits nets de placements	11 364 316
Participation aux résultats	<910 839>
Solde Financier :	10 453 477
Part des réassureurs dans les primes acquises	<571 815>
Part des réassureurs dans les prestations payées	70 047
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	2 105
Commissions reçues des réassureurs	118 041
Solde de réassurance Juin 2023 :	<381 622>
Solde de réassurance Juin 2022 :	<315 451>
Résultat technique juin 2023 :	6 980 687
Résultat technique juin 2022 :	4 634 166
Variation juin 2023 - juin 2022 :	2 346 520 50,64%
<u>Informations complémentaires :</u>	
Versement périodique de rente Vie	13 873
Rachats Vie payés	13 009 544
Capitaux échus Vie	9 251 537
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes Vie au 30 juin 2019	307 174 140
Provisions techniques brutes Vie au 01 janvier 2019	288 660 851

Annexe n° 13 : Résultat technique d'assurance Non Vie au 30/06/2023

Eléments		Toutes branches confonfues	Acceptations	Total
Primes acquises				
PRNV11	Primes émises	105 139 320	1 300 000	106 439 320
PRNV12	Variation des primes non acquises	<3 602 627>	<334 583>	<3 937 210>
Charges de prestations				
CHNV11	Prestations et frais payés	<38 754 716>		<38 754 716>
CHNV12	Charges des provisions pour prestations diverses	<26 946 094>	<848 417>	<27 794 511>
Solde de souscription :		35 835 883	117 000	35 952 883
CHNV41, CHNV42	Frais d'acquisition	<5 708 583>	-	<5 708 583>
CHNV43, CHNV5	Autres charges de gestion nettes	<11 471 364>	<117 000>	<11 588 364>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<17 179 947>	<117 000>	<17 296 947>
PRNT3	Produits nets des placements	9 004 495	-	9 004 495
CHNV3	Participation aux Bénéfices	<217 905>	-	<217 905>
Solde Financier :		8 786 589	-	8 786 589
PRNV11	Part des réassureurs dans les primes acquises	<30 239 747>	-	<30 239 747>
CHNV11	Part des réassureurs dans les prestations payées	2 379 491	-	2 379 491
CHNV12, PRNV12	Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 165 208	-	5 165 208
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	7 405 430	-	7 405 430
Solde de Réassurance Juin 2023 :		<15 289 618>	-	<15 289 618>
Solde de Réassurance Juin 2022 :		<16 562 295>		<16 562 295>
Résultat technique Juin 2023 :		12 152 908		12 152 908
Résultat technique Juin 2022 :		11 619 786		11 619 786
Variation Juin 2023 - Juin 2022		533 122 4,59%		533 122 4,59%
Informations complémentaires :				
Provisions pour primes non acquises à la clôture		50 359 413	1 534 904	51 894 317
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		46 756 786	1 200 321	47 957 107
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		194 706 030	1 900 000	196 606 030
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		168 800 035	1 051 583	169 851 618
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		5 160 000		5 160 000
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		5 225 659		5 225 659
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		0		0
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		0		0
Autres provisions techniques à la clôture :		3 661 701		3 661 701
- Provisions pour risques en cours		9 245		9 245
- Provisions mathématiques de rentes		3 595 094		3 595 094
- Arrérages de rentes à payer		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité		37 717		37 717
Autres provisions techniques à l'ouverture :		3 515 343		3 515 343
- Provisions pour risques en cours		9 245		9 245
- Provisions mathématiques de rentes		3 448 736		3 448 736
- Arrérages de rentes à payer		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité		37 717		37 717

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 30/06/2023**

	Raccordement	Total
Primes Acquises	PRV11	41 552 026
Charges de prestations	CHV11	<23 414 992>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<17 003 776>
Solde de souscription :		1 133 258
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<3 557 964>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<666 463>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<4 224 428>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	11 364 316
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	<910 839>
Solde Financier :		10 453 477
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<571 815>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	70 047
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	2 105
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	118 041
Solde de réassurance :		<381 622>
Résultat technique :		6 980 687
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		13 873
Montants des rachats Vie		13 009 544
Capitaux échus Vie		9 251 537
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		307 174 140
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		288 660 851

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 30/06/2023**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	106 439 320
Variation des primes non acquises	PRNV12	<3 937 210>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<38 754 716>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<27 794 511>
Solde de souscription :		35 952 883
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<5 708 583>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<11 588 364>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<17 296 947>
Produits nets de placements	PRNT3	9 004 495
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	<217 905>
Solde Financier :		8 786 589
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<30 239 747>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	2 379 491
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	5 165 208
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 405 430
Solde de Réassurance :		<15 289 618>
Résultat technique :		12 152 908
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		51 894 317
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		47 957 107
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		196 606 030
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		169 851 618
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		5 160 000
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		5 225 659
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		
Autres provisions techniques à la clôture		3 661 701
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 515 343

Compagnie d'Assurances et de Réassurances « Astrée »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2023

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE», arrêtés au 30 juin 2023 ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total net de bilan de 844 231 458 dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 16 752 805 dinars

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicable en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable applicable en Tunisie.

Fait à Tunis, le 24 Août 2023
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Selma Langar

P/ CMC - DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Premium Obligataire FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 4 338 061 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 120 995 DT

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

L'emprunt obligataire SERVICOM 2016 a fait l'objet d'une restructuration le 01/10/2019 suite aux impayés relatifs aux échéances du 12/02/2019. A cet effet, une assemblée générale spéciale des détenteurs des obligations tenue le 01/10/2019 a décidé de :

- Translater la date de jouissance dudit emprunt (capital restant dû inchangé) au 12 décembre 2019, soit 10 mois depuis la dernière échéance non honorée ;
- Fixer la durée de l'emprunt à 5 ans. La dernière échéance étant le 24/12/2024 ;
- Modifier l'échéancier de remboursement du capital et de paiement d'intérêt de semestriel à annuel avec comme première échéance le 12/12/2020 ;
- Modifier les taux de rémunération pour la catégorie fixe à 11,6% au lieu de 8,2% et pour la catégorie variable à TMM+4,6% au lieu de TMM+3%.

A la date d'émission de notre rapport, aucun encaissement n'a été réalisé par le fonds.

L'encours desdites obligations détenues par « CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP » s'élève au 31/12/2022 à 1 009 004 DT représentant 23,26% de son actif net. Le fonds a décidé à cet effet de suspendre la constatation des intérêts courus au titre de cet emprunt mais aucune dépréciation n'a été constatée à la date d'émission de notre rapport. Ce traitement comptable ne reflète pas le niveau de risque associé à cet actif financier.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des éléments mentionnés dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons que l'actif de CGF Premium Obligataire FCP a été employé, au 31 décembre 2022, en des titres émis par un même émetteur SERVICOM à un taux de 23,26% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation.

Tunis, le 24 Août 2023

Le Commissaire aux Comptes:

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

Bilan arrêté au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	2 236 890	3 375 764
a- Actions et valeurs assimilées		-	-
b- Obligations et valeurs assimilées		2 236 890	3 375 764
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 143 918	901 822
a- Placements monétaires	4.3	1 987 695	-
b- Disponibilités		156 222	901 822
AC3- Créances d'exploitation	4.4	390	390
TOTAL ACTIF		4 381 197	4 277 976
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	19 119	40 086
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	24 017	22 839
TOTAL PASSIF		43 136	62 926
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	3 348 524	3 346 508
Sommes Capitalisables		989 537	868 542
CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		868 542	697 193
b - Sommes capitalisables de l'exercice		120 995	171 349
ACTIF NET		4 338 061	4 215 050
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 381 197	4 277 976

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/2022</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2021</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	91 676	122 587
a. Dividendes		-	-
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		91 676	122 587
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	100 244	118 460
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		191 920	241 047
CH1- Charges de gestion des placements	4.9	(58 240)	(56 419)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		133 680	184 627
CH2- Autres charges	4.10	(12 685)	(12 580)
RESULTAT D'EXPLOITATION		120 995	172 047
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	(698)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		120 995	171 349
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	698
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 015	231
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2	2
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		123 011	172 279

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le <u>31/12/2022</u>	Exercice clos le <u>31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	123 011	172 279
a- Résultat d'exploitation	120 995	172 047
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 015	(231)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2	2
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-	(359 573)
a / Souscriptions	-	5 000
Capital (Souscription)	-	4 125
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	-	1
Régularisation des sommes capitalisables (Souscription)	-	874
b / Rachats	-	(364 573)
Capital (Rachat)	-	(301 168)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	-	55
Régularisation des sommes capitalisables (Rachat)	-	(63 461)
VARIATION DE L'ACTIF NET	123 011	(187 294)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	4 215 050	4 402 345
en fin de l'exercice	4 338 061	4 215 050
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	3 431 110	3 735 688
en fin de l'exercice	3 431 110	3 431 110
VALEUR LIQUIDATIVE	1,264	1,228
TAUX DE RENDEMENT	2,93%	4,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2022

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP :

CGF Premium Obligataire FCP initialement dénommée Al Amanah Obligataire FCP, est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 septembre 2007 n° 15/2007.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce depuis l'exercice 2015.

Suite à l'obtention de l'agrément de changement de la dénomination n°66-2016 du 28 décembre 2016, la dénomination du fonds est passée d'«Al Amanah Obligataire FCP» à «CGF Premium Obligataire FCP».

Le dépositaire de ce fonds est l'Arab Tunisian Bank (ATB) suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire BIAT.

Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Les distributeurs du fonds sont l'ATB et la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 d'ajout de l'ATB en tant que nouveau distributeur du fonds.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 25-02-2008.

La valeur d'origine des parts initialement fixée à 100 dt a été ramenée à 1dt à partir du 13 novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

Au 31/12/2022, le fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2022 de Bons du Trésor Assimilables et obligations. Le solde de ce poste s'élève à 2 236 890 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts de sociétés				
EO ATB SUB 2017 CAT A	3 000	180 000	190 517	4,35%
EO HL 2015-01 B	1 250	25 000	26 200	0,60%
EO SERVICOM 2016	10 000	1 009 000	1 009 004	23,03%
EO STB 2008/2	2 800	52 500	54 871	1,25%
EO UIB 2009/1	9 670	332 800	340 463	7,77%
EO UIB 2011-1	300	13 500	13 739	0,31%
ES AMEN BANK 2008	5	32	34	0,00%
Total Emprunts des sociétés		1 612 832	1 634 827	37,31%
Pension livrée				
PL ECH 13/1/2023	1	599 507	602 063	13,74%
Total portefeuille		2 212 339	2 236 890	51,06%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	3 325 641	67 992	(17 868)	3 375 764	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-
Pensions livrées	599 507	-	-	599 507	-
Actions SICAV	-	-	-	-	-
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(1 500 840)	-	-	(1 500 840)	2
Obligations de sociétés	(213 583)	18 241	-	(195 343)	-
Actions SICAV	-	-	-	-	-
Parts OPCVM	-	-	-	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes	1 614	-	-	1 614	-
Variation des intérêts courus	-	(43 813)	-	(43 813)	-
Soldes au 31 décembre 2022	2 212 339	42 420	(17 868)	2 236 890	2

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Revenus des BTA	73 438	73 542
Revenus des obligations des sociétés	18 238	49 045
Total	91 676	122 587

4.3- Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Certificats de dépôts	2 000 000	-
Intérêts précomptés sur CD	(23 645)	-
Intérêts courus sur CD	11 341	-
Total	1 987 695	-

4.4- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur BTA et obligations d'état. Cette rubrique affiche un solde de 390 DT au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Retenue à la source sur EO	390	390
Total	390	390

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Revenus des certificats de dépôt	54 154	-
Revenus sur comptes de dépôt	46 090	118 460
Total	100 244	118 460

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Premium Obligataire FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 19 119 DT au 31-12-2022 contre un solde de 40 086 DT au 31-12-2021.

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Gestionnaire	12 922	12 272
Dépositaire	6 196	27 814
Total	19 119	40 086

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 24 017 DT au 31-12-2022 contre un solde de 22 839 DT au 31-12-2021 :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	7 700	11 463
Diverses charges à payer	9 434	9 434
Publications CMF	6 842	1 582
Redevance CMF	41	346
Etat	-	15
Total	24 017	22 839

4.8- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 123 011 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	2 016
Variation de la part Revenu	120 995
Variation de l'Actif Net	123 011

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2022

Montant :	3 346 508
Nombre de titres :	3 431 110
Nombre de porteurs de parts :	71

Souscriptions réalisées

Montant :	0
Nombre de titres émis :	0
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant :	0
Nombre de titres rachetés :	0
Nombre de porteurs de parts sortants :	0

Capital au 31-12-2022

Montant :	3 346 508	*
Nombre de titres :	3 431 110	
Nombre de porteurs de parts :	71	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	3 346 508
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	2 015
Plus ou moins-valeurs réalisées sur cession de titres	2
Régularisation des SND	-
Frais de négociation de titres	-
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2022	3 348 524

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 58 240 DT au cours de l'exercice clos le 31-12-2022 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération du Gestionnaire	50 643	49 060
Rémunération du Dépositaire	7 597	7 359
Total	58 240	56 419

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 12 685 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération commissaire aux comptes	7 700	7 700
Redevance CMF	4 256	4 123
Publicité et publications	280	457
Services bancaires et assimilés	199	165
Impôts et taxes	249	135
Charges diverses	1	-
Total	12 685	12 580

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents (*) :

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	0,056	0,070	0,043	0,053	0,072
Charges de gestion des placements	-0,017	-0,016	-0,018	0,020	0,019
Revenu net des placements	0,039	0,054	0,025	0,033	0,053
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-	-
Résultat d'exploitation (1)	0,035	0,050	0,022	0,029	0,050
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,000	-0,002	-	-
Sommes capitalisables de l'exercice	0,035	0,050	0,019	0,023	0,040
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,001	0,000	-0,005	0,000	0,000
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,006	-	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	0,001	0,000	0,000	0,002	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,036	0,050	0,022	0,028	0,050
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,001	0,000	0,000	0,002	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,001	0,000	0,000	0,001	0,000
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	1,264	1,228	1,178	1,159	1,137
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-	-	-	1,37	1,37
	1,37%	1,34%	1,37%	%	%
Autres charges/actif net moyen	-	-	-	0,22	0,19
	0,30%	0,30%	0,27%	%	%
Résultats capitalisables (d'exploitation) de l'exercice/actif net moyen	1,89%	1,91%	1,65%	1,97	3,57
				%	%

(*) Voir note 1

5.2- Transactions avec les parties liées :

- La gestion de CGF Premium Obligataire FCP est confiée à la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement. Cette commission a été portée à 1% HT de l'actif net par an à partir du 13 novembre 2017.

Les frais de gestion s'élèvent à 50 643 DT au cours de l'exercice clos le 31-12-2022.

- La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB à partir du 13 novembre 2017 en remplacement de la BIAT. La convention de dépôt et de gestion qui lie l'ATB et le gestionnaire de CGF Premium Obligataire FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an au lieu d'une rémunération annuelle de 0,1 HT de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT servies à la BIAT. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif et versée annuellement au dépositaire ATB.

Les frais de dépositaire s'élèvent à 7 597 DT au cours de l'exercice clos le 31/12/2022.

5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 16 Août 2023.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.